



DOSSIER DE PRESSE

Juin 2019

# UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LA SANTE DES HABITANTS





Depuis 2019, les 7 intercommunalités du Pays de Brest travaillent ensemble à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS). La finalité de ce contrat, conclu avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS), est d'améliorer l'accès à la santé pour tous, en adaptant la politique régionale de santé aux besoins et spécificités de la population et en tenant compte des dynamiques existantes dans le territoire.

400 acteurs- élus, professionnels, bénévoles- ont participé aux nombreuses rencontres de diagnostic et d'élaboration d'actions organisées tout au long de la démarche.

Ils ont permis la rédaction d'un CLS pour le pays de Brest qui se veut ambitieux et réaliste. Au total, une cinquantaine d'actions sont inscrites dans le contrat. Elles concernent le milieu du soin, le secteur de la prévention et de la promotion de la santé et le secteur du médico-social.

Les résultats des travaux sont le fruit d'un partenariat riche avec des acteurs du territoire qui soutiennent la démarche et s'engagent dans la mise en œuvre des actions de ce contrat.

Le 26 juin, à Hanvec, aura lieu la signature officielle du contrat par les présidents des intercommunalités et du pôle métropolitain du Pays de Brest, le directeur régional de l'ARS, des représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, le CHRU de Brest et des organismes de protection santé-maladie.

Ce temps fort sera pour nous l'occasion de partager les enjeux de ce contrat et d'affirmer la volonté des élus et professionnels du territoire d'agir en faveur de la santé, pour et avec les habitants.

## sommaire

1. Le Contrat local de santé: la démarche, contours et signataires

2. Chiffres clés de santé

3. Synthèse du plan d'actions

4. Programme 26 juin

## CONTACT

### PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST:

Laura Rios-Guardiola  
Tel : 02.98.00.62.35  
laura.rios@pays-de-brest.fr

### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ:

Aurélien Robert  
Tel : 02.22.06.72.64  
aurelien.robert@ars.sante.fr



# Le Contrat local de santé: démarche, contours et signataires

## LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ TERRITORIALISÉE.

Le CLS renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé de l'ARS au niveau local, dans le respect des objectifs de son Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS permet notamment de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'ARS ;
- Bénéficier de la connaissance que les élus locaux ont de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des territoires pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques qu'elle conduit sur son territoire (mobilité, aménagement du territoire, logement, restauration, services à la population, environnement, ...)

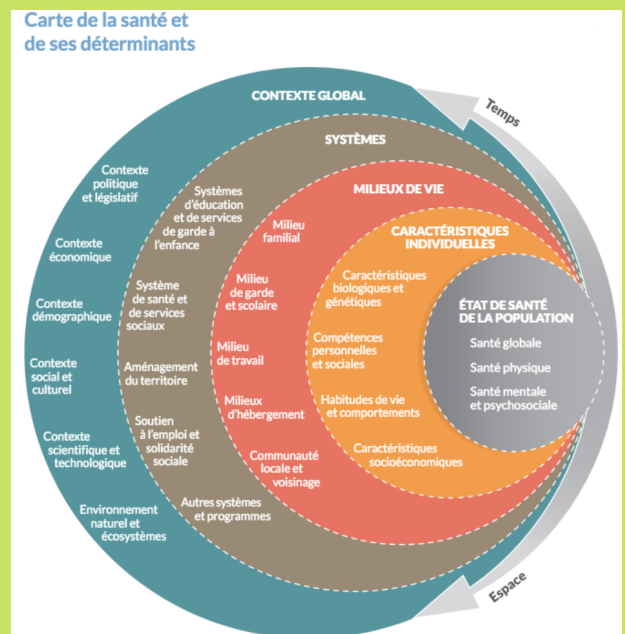
### DEUX PRINCIPES TRAVERSENT LES CLS :

#### 1. UNE VISION GLOBALE DE LA SANTÉ

L'état de santé de la population, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, ne dépend pas seulement de la qualité des soins ou des comportements individuels. Il existe toute une multitude de facteurs d'ordre social, environnemental, liés aux cadres de vie ou encore à l'organisation politique et économique ... (cf schéma ci-contre) qui vont avoir une influence plus ou moins directe sur la santé.

L'amélioration de la santé doit passer ainsi par une action sur tous ces déterminants . Ceci suppose de travailler de manière transversale, avec une forte volonté politique et en mobilisant les acteurs du champ de la santé et ceux d'autres politiques publiques .

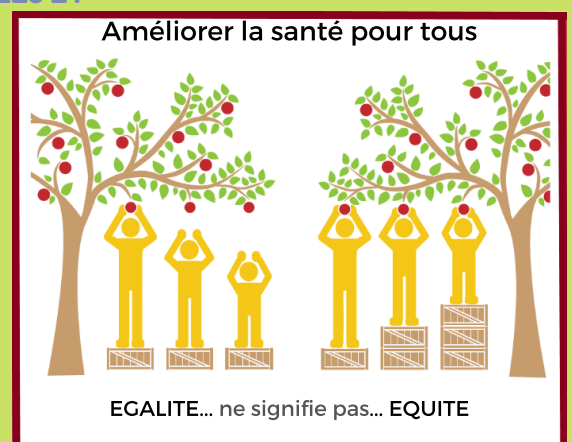
Les contrats locaux favorisent cette mobilisation par l'implication des élus et des collectivités locales qui peuvent agir en faveur de la santé à partir des compétences qui leur sont attribuées (urbanisme, circuits économiques, éducation, mobilité, gestion déchets, services cultures, etc.)



Ministère de la santé et des services sociaux du Québec

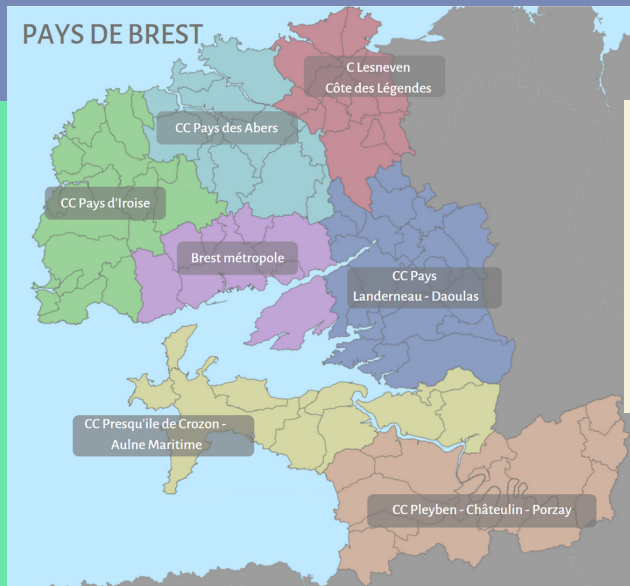
#### 2. UNE ORIENTATION VERS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

La mobilisation autour du CLS répond à un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en priorisant l'action sur des territoires qui présentent des moins bons indicateurs de santé, une population plus vieillissante ou un maillage de ressources de santé plus déficitaire. La priorisation des actions auprès de certains publics plus vulnérables comme par exemple auprès de la petite enfance, les jeunes, les familles monoparentales isolées, ... fait partie également des stratégies.



Source: Saskatoon Health Region Advancing Health Equity

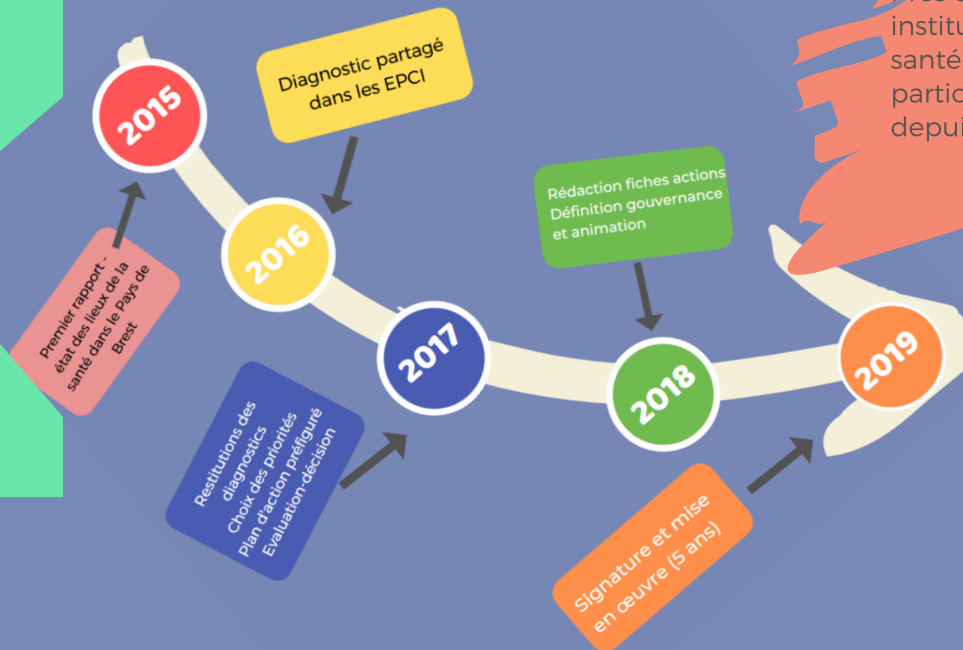
# LE PAYS, PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT



Le Pays de Brest est un vaste territoire qui regroupe 103 communes, réparties en sept Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une métropole. Il compte 420 000 habitants.

Avec l'engagement du territoire dans ce contrat, la part de la population bretonne couverte par un CLS passe de 15% à 27%.

## LES ÉTAPES D'ÉLABORATION



Près de 400 personnes (élus, institutions et professionnels de santé du territoire) ont participé à sa construction depuis le démarrage en 2016

## GOVERNANCE & ANIMATION

Deux instances assurent la mise en œuvre et le suivi des actions du contrat, tout au long de sa durée (2019-2023) :

=> Le comité de pilotage (COPIL), est l'instance de décision du contrat. Il veille à la cohérence et à l'articulation des actions du CLS avec les autres politiques menées sur le territoire. Il est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par l'ARS et un élu représentant le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

=> Le comité technique (COTECH) traduit de manière concrète la stratégie du COPIL. Il s'agit d'une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux signataires du CLS.

Une mission d'ingénierie santé est portée par le Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Elle est soutenue financièrement par l'ARS, la Région Bretagne et les EPCI du Pays de Brest. Elle accompagne la mise en œuvre et l'évaluation d'actions en lien avec les collectivités et les partenaires.

## **SONT SIGNATAIRES DU CLS DU PAYS DE BREST**

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne
- Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest
- Brest Métropole
- la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas
- la Communauté de Communes du Pays d'Iroise
- la Communauté de Communes du Pays des Abers
- la Communauté de Lesneven Côte des Légendes
- la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime,
- la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay
- la Ville de Brest
- la Préfecture du Finistère
- le Conseil Régional de Bretagne
- le Conseil Départemental du Finistère
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère
- La Mutualité Sociale Agricole d'Armorique
- La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Bretagne
- Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest, les Centres Hospitaliers de Crozon, de Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan

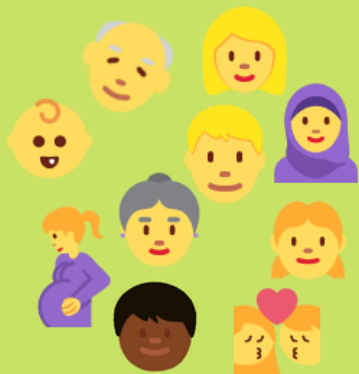
## **SONT PARTENAIRES**

- ANPAA (Association nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)
- Conseil Territorial de Santé Finistère Penn Ar Bed
- Conseil de Développement du Pays de Brest
- Conseil de l'Ordre des Médecins
- IREPS Bretagne (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé)
- Mutualité Française Bretagne et le réseau de prévention des risques suicidaires
- MAIA Pays de Brest- Appui Santé Nord Finistère
- DSDEN 29- Direction Départementale des Services Départementaux Éducation Nationale
- UDAF- Union Départementale des Associations Familiales



# LA SANTÉ DANS LE PAYS DE BREST

## CHIFFRES CLÉ



### POPULATION

418.577 habitants en 2015

Un pays plus jeune que le Finistère et la Bretagne

46% de la population finistérienne  
13 % de la population bretonne

24,5% des habitants ont moins de 20 ans  
(23,7% en Bretagne)  
9,4% des habitants ont plus de 75 ans  
(10,3% en Bretagne)

87,6% des 15 à 64 ans ont un emploi  
(88,2% en Bretagne)

Taux de pauvreté (- de 1.008 €/mois) :  
de 6,1% pour la CC Pays d'Iroise  
à 12,3% pour Brest Métropole  
(10,7% en Bretagne)

### CONDITIONS DE VIE

Des indicateurs socio-économiques plutôt favorables mais des disparités entre les EPCI



### ETAT DE SANTE

Une espérance de vie en progression mais des indicateurs de santé encore défavorables

Espérance de vie dans le Finistère :  
77,6 ans pour les hommes (78,3 en Bretagne)  
84,7 ans pour les femmes (85 en Bretagne)

Part de la mortalité prématurée évitable :  
35% chez les hommes  
28,5% chez les femmes

15 établissements de santé  
(MCO, psychiatriques ou SSR)

102,7 médecins généralistes pour 100.000  
habitants (92,1 en Bretagne)

123,5 places en EHPAD pour 1.000  
habitants de + de 75 ans (113 en Bretagne)

### L'OFFRE DE SANTÉ

Une offre importante et diversifiée, mais avec des facilités d'accès inégales sur le territoire



# LA SANTÉ DANS LE PAYS DE BREST EN SYNTHÈSE

## L'état de santé en pays de Brest

- Une mortalité générale supérieure à la moyenne française (indice comparatif de mortalité : 112)
- Une surmortalité prématurée évitable supérieure à la moyenne française (ICM de 137), résultant de conduites à risques liées à la consommation d'alcool et tabac.
- Un taux d'hospitalisation pour tentative de suicide (24,2 pour 10 000 habitants en 2013) supérieur aux taux breton (23,6) et français (15,7)
- Un taux d'affections de longue durée (ALD) globalement inférieur au taux français : 13,7% sur le Pays de Brest en 2013 contre 16,1% en Bretagne et 16% en France)

## L'offre de santé en pays de Brest

- Un nombre important d'établissements hospitaliers proposant des activités de court séjour, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée et de psychiatrie
- Une densité de professionnels du premier recours supérieure à celle observée en Bretagne et en France. La part de généralistes de plus de 60 ans (22%) est inférieure à celle de la Bretagne (27%) et de la France (32%). Cependant les bassins de Châteaulin, de la Presqu'île de Crozon et de Ploudalmezeau sont confrontés à une évolution de l'offre nécessitant une vigilance et une mobilisation particulières afin d'éviter une dégradation plus importante de cette offre.
- Un accès aux soins urgents en moins de trente minutes sur l'ensemble du territoire, grâce au fonctionnement 24h/24 de l'héliSMUR.
- Une offre en second recours diversifiée, mais concentrée sur Brest Métropole et insuffisante dans certaines spécialités (ophtalmologie, pédopsychiatrie, psychiatrie)
- Des dispositifs spécialisés dans la prise en charge de personnes en situation de précarité concentrés sur Brest Métropole

## L'offre médico-sociale en pays de Brest

- Un taux d'équipement en hébergement permanent en EHPAD supérieur à celui observé en Bretagne, mais insuffisant au regard de l'accroissement prévu de la population vieillissante dépendante sur ce territoire (à horizon 2035, les plus de 75 ans représenteraient 14,5 % de la population contre 9,4% en 2015)
- Des structures pour l'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes insuffisantes
- Une couverture inégale du territoire en ressources d'aide aux aidants

## La prévention et promotion de la santé en pays de Brest

- Une offre en prévention et promotion diversifiée, portée par de multiples acteurs, à mieux faire connaître
- Une accessibilité aux actions de prévention et promotion de la santé à améliorer (mobilité)



# PLAN D' ACTIONS 2019-2023

## AXE 1- ACCÈS AUX SOINS

**Objectif 1 : Développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire**

Action 1.1 : Organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels de santé

Action 1.2 : Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle en lien avec le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale

Action 1.3 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des futurs professionnels dans les territoires

**Objectif 2 : Favoriser l'émergence de projets d'exercice coordonné sur le territoire**

Action 2.1 : Accompagner des projets d'exercice coordonné

Action 2.2 : Organiser des rencontres et échanges de pratiques entre professionnels participant à des projets d'exercice coordonné

**Objectif 3 : Améliorer la couverture du territoire en matière d'accès aux soins spécialisés**

Action 3.1 : Mettre en place des consultations avancées de spécialistes

## AXE 2- PROMOTION DE LA SANTE

**Objectif 1 : Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest**

Action 1.1 : Sensibiliser les élus et les professionnels des EPCI aux enjeux de la promotion de la santé en lien avec le développement du territoire

Action 1.2 : Former et accompagner les acteurs des quartiers à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions en promotion de la santé par le renforcement de leurs compétences

**Objectif 4 : Promouvoir la santé et soutenir les bien-être des personnes en situation de fragilité**

Actions collectives de prévention en santé auprès :

- 4.1. Des personnes en situation de précarité,
- 4.2 : Des personnes âgées,
- 4.3 : Des personnes en situation d'handicap.

Action 4.4 : Action expérimentale autour de la sensibilisation des « accueils de loisirs » à l'accueil des enfants en situation d'handicap

**Objectif 2 : Promouvoir la santé des enfants et des petits enfants**

Action 2.1 : Actions de prévention auprès des parents de jeunes enfants (de la naissance à l'âge de 3 ans) et des professionnels de la petite enfance (Relais parents assistantes maternelles)

Action 2.2 : Programme « nutrition et dépistage bucco-dentaire » auprès des élèves de cours préparatoire (CP) du territoire

Action 2.3 : Améliorer la qualité de la restauration collective

Action 2.4 : Mener des actions de prévention de l'exposition au soleil en grande section

**Objectif 5 : Renforcer la proximité "aller vers" en matière de prévention**

Action 5.1 : Groupe de travail «mobilité des personnes et des ressources de santé-prévention »

**Objectif 6 : Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest**

Action 6.1 : Élaborer un diagnostic et un plan d'actions santé environnement

**Objectif 3 : Promouvoir la santé des adolescents et jeunes adultes**

Action 3.1 : Actions d'écoute et de prévention de conduites à risque en direction des jeunes dans les territoires.

Action 3.2 Accompagnement et soutien à la parentalité

Action 3.3 : Formation des intervenants auprès des jeunes : écoute, repérage de la fragilité et développement des compétences psychosociales

Action 3.4 : Prévention et réduction des risques liés à la consommation d'alcool (Plan alcool ville de Brest)

**Objectif 7 : Sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de risque pour la santé**

Action 7.1 : Organisation de temps forts autour de la santé : Quinzaine santé en Iroise, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, les lundis de la santé

Action 7.2 : Relayer les Semaines d'information sur la santé mentale

Action 7.3 :Prévention en milieu festif

Action 7.4 : Sensibiliser aux gestes de 1er secours

Action 7.5 : Renforcer la participation au site internet « Santé vous bien à Brest »



# AXE 3- POPULATIONS VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS

## Objectif 1 : Améliorer l'accompagnement à la santé et l'accès aux droits des personnes en situation sociale précaire

Action 1.1 : Mieux faire connaître l'impact de la précarité sur la santé et les modalités d'accompagnement vers la santé (professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social)

Action 1.2 : Sensibiliser les professionnels et bénévoles en charge de l'accueil aux problématiques de santé des personnes en situation de précarité

Action 1.3 : Faciliter l'accès aux droits en santé et l'accompagnement aux bilans et ressources en santé

Action 1.4 : Animer le Réseau Isolement Précarité (RésO) de la Ville de Brest (thématiques accès aux soins et prévention des conduites à risques)

Action 1.5 : Élaboration d'un guide d'accès aux soins et à la prévention pour les personnes non francophones

## Objectif 2 : Impliquer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions coordonnées favorisant l'amélioration de la santé mentale de la population

Action 2.1 : Couvrir l'ensemble du territoire par des dynamiques des Conseils Locaux de Santé Mentale et développer les partenariats dans le CLSM animé de la Ville de Brest

Action 2.2 : Organiser des temps d'échange à destination des élus sur le rôle que ces derniers peuvent jouer autour des problématiques liées à la santé mentale, l'isolement, la précarité (addictions, tentatives de suicide, soins psychiatriques sans consentement, etc.)

Action 2.3 : Mieux faire connaître les acteurs et les ressources du territoire en matière de repérage de la souffrance psychique et de la crise suicidaire

Action 2.4 : Formation universitaire « correspondants de structures »

Action 2.5 : Formation "souffrance psychique" en milieu du travail, auprès des adolescents et des personnes âgées

## Objectif 3 : Mobiliser les territoires dans l'accompagnement du vieillissement de la population

Action 3.1 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs autour de la personne âgée

Action 3.2 : Soutenir et développer les initiatives et ressources en direction des aidants

Action 3.3 : Mener une étude de faisabilité pour l'émergence d'une solution d'accompagnement des aidants

Action 3.4 : Mettre en place un projet mutualisé des EHPAD du territoire permettant d'affirmer leur rôle en tant qu'acteur de santé du territoire dans l'accompagnement des personnes âgées

Action 3.5 : Accompagner l'entrée en EHPAD

# AXE 4- INNOVATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

## Objectif 1 : Développer la participation des citoyens dans la mise en œuvre de démarches territoriales de santé

Action 1.1 : Élaborer un diagnostic partagé et un plan d'action sur le territoire de Brest Métropole en associant élus, citoyens et professionnels du territoire.

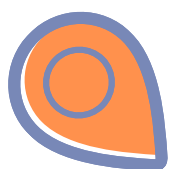
## Objectif 2 : Renforcer les approches communautaires en santé par la mobilisation des groupes de population dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de santé qui les concernent

Action 2.1 : Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes autour de la santé.

Action 2.2 : Poursuivre et renforcer la participation citoyenne dans le cadre de la manifestation biennale « Semaine de la santé ».

Action 2.3 : Poursuivre et développer la participation des élus MSA, représentants de la population agricole, dans la mise en place d'actions de santé





# PROGRAMME 26 JUIN 2019

## SIGNATURE CLS

Salle Anne Péron, Hanvec

9:00 - Accueil Marie-Claude MORVAN, Maire d'Hanvec

9:15 - Table Ronde : « Santé et territoires : agir ensemble au plus près des habitants »

- Albert HERVET, vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération, en charge du CLS du territoire,
- Hervé HUDEBINE, maître de Conférence - Université de Bretagne Occidentale,
- Lucie KERMAGORET, responsable prévention promotion de la santé - Mutualité Française Bretagne,
- Bernard PLOUHINEC, membre du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Finistère et du Conseil Territorial de Santé Penn Ar Bed,
- Patrick LECLERC, président de la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas, président du Conseil Territorial de Santé Penn Ar Bed.

Animation - Jean-Louis LE CORVOISIER

11:00 - Présentation et signature du CLS du Pays de Brest

- François CUILLANDRE, Président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest,
- Daniel MOYSAN, vice-président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest en charge du CLS du Pays de Brest,
- Florence CANN, conseillère départementale déléguée à la vie collégienne
- Marc COATANEA, conseiller régional référent du Pays de Brest,
- Stéphane MULLIEZ, Directeur Général par intérim ARS Bretagne.

11:45 - Pot de convivialité